

Devenir notaire

Par **Damien77**, le **28/06/2013** à **11:10**

Bonjour a tous,

Je souhaiterai faire des études pour devenir notaire,

Je vais recommencé mes études à partir d'une L1 jusqu'au M2, un long challenge et à ce titre beaucoup de questions tant sur la formation, les dossiers d'admission, que sur les stages, les salaires les débouchées.

[s]Coté formation :[/s]

J'ai choisi de m'inscrire au CAVEJ rattaché à Paris 1.

Quelles sont les matières à privilégier ?

Le CAVEJ ne donne pas de spécialité en L3 notamment en ce qui concerne le droit privé ou le droit des affaires. Est-ce préjudiciable pour intégrer un M1 puis un M2 ?

L'anglais est-il très important pour cette fonction ? les cours d'anglais sont-il suffisant ?

[s]Coté admission :[/s]

La renommée de l'école me semble très bonne (de ce que j'en lis par rapport à d'autres écoles). Cependant dans le monde du travail est-elle reconnue ?

Idem pour intégrer un M2 droit notarial est-ce compliqué avec cette école en poche ?

Quel mention faut-il avoir ?

[s]Les stages :[/s]

J'ai lu que pour épaissir sont dossier il était recommandé de faire des stages.

Avez-vous connaissance de personnes qui aurait fait des stages le soir après le travail ou encore le samedi ?

Les stages peuvent-ils être rémunérés ? si oui autour de combien. Même si je me dit que ce n'est pas le cas.

[s]Les salaires :[/s]

Etant déjà dans le monde du travail, me passer de mon salaire est difficile, voir infaisable, par conséquent j'étudie mon projet en intégrant les sommes d'argent qu'il faudra que je mette de coté pour pouvoir vivre....

Pendant les 2 années de stages après le M2 la rémunération tourne à combien à peu près ?

Quel salaire peu percevoir un notaire débutant ?

[s]Les débouchés :[/s]

Une fois ces 5 années de dur labeur achevé et réussis il faut pouvoir exercé et apparemment ce n'est pas facile.

J'ai vu qu'il y a deux possibilité de devenir notaire libéral :

1 – acheté une étude dont le prix tourne autour des 1 à 2M€

2 – Qu'il y est une ouverture de poste faite par l'état.

1 - Dans le premier cas, je n'ai pas d'apport personnel, les banque prêtent t'elles l'intégralité de la sommes ? Faut il gager sa maison [smile17] ? quels sont en moyenne les montants des remboursements que peut faire un notaire ? Vous me direz à cette question tout dépend du prix de l'études, et du salaire perçu. Mais avez-vous des exemples ?

2 – Dans le second cas, c'est de ce que j'ai compris sur concours. Quel types de concours ? est-ce ouvert à tout les notaires sans fonction ?

Dans le cas ou l'on ne peut pas avoir d'étude à soi, il est possible de travailler en tant que notaire employé dans une étude. Dans ce contexte quel salaire peut-on espérer. Sachant que de ce que j'ai vu ça tourne à 2000€ net par moi ce qui est très faible (ca ne paye même pas toute les charges de la maison).

Si jamais je rate mon M2, est ce que :

- je peux retourner en entreprise en tant que juriste avec un M1 de notariat ? y-a t'il pour l'entreprise une valeur ajouté ?

- Devenir Clerc de notaire ?

Enfin pensez vous que mon parcours antérieur serait un handicap (Ingé énergétique + M1 au CAVEJ) par rapport à un parcours classique : « sorti d'un BAC L ou ES, entrer dans une école de droit à temps complets jusqu'en M2 etc... »

Mon topic est un long mais voilà toutes mes interrogations rassemblées. Pour ce qui sont arrivés au bout, je vous en remercie et vous remercie encore plus si vous avez des brides de réponses à mes questions.

Par **bulle**, le **30/06/2013** à **09:49**

Bonjour,

[citation]Quelles sont les matières à privilégier ? [/citation]

Je vous conseille de suivre ce qui se dit sur ce sujet: <http://www.juristudiant.com/forum/choix-l3-et-ouvrage-t19662.html>

[citation]Quel mention faut-il avoir ? [/citation] Une mention AB toutes les années me semble suffisant (soit environ 12 de moyenne).

[citation]Avez-vous connaissance de personnes qui aurait fait des stages le soir après le travail ou encore le samedi ? [/citation]

Pas certaine que ça soit possible car je ne suis pas sure que les études soient ouvertes le soir ou le samedi.

[citation]Les stages peuvent-ils être rémunérés ? si oui autour de combien. Même si je me dit

que ce n'est pas le cas.[/citation] Les stages sont rémunérés quand ils sont de plus de 2 mois sinon ce n'est pas obligatoire.

[citation]- je peux retourner en entreprise en tant que juriste avec un M1 de notariat ? y-a t'il pour l'entreprise une valeur ajoutée ? [/citation] En général, les entreprises exigent au minimum un M2. La spécialité "droit notarial" n'est pas recherchée par les entreprises qui sont à la recherche de juristes fiscalistes plutôt.

Pour les autres questions, je ne peux pas vous répondre.

Par Yn, le **30/06/2013 à 12:44**

Bonjour,

Vous n'envisagez que l'aspect universitaire de la question. Plutôt que de reprendre point par point vos questions, je préfère partir du début pour éviter quelque incompréhension.

Deux voies existent pour accéder au titre de notaire et exercer la profession.

1. La voie "universitaire" : M1 (droit privé) + M2 notarial (très sélectif, plus de 500 demandes pour environ 25 places) + deux ans de stage avec des formations très régulières (2j/sem ou 1sem/mois, variable selon les universités).

2. La voie "professionnelle" : la réforme est en cours, il faudrait donc : M2 (autre que notarial) + trouver une étude qui accepte de vous prendre en stage pour 31 mois + être accepté au CFPN (centre de formation) pour suivre quatre semestrialités de formation.

Ces deux filières conduisent à la même profession, l'une n'est pas meilleure que l'autre, et sont toutes deux très sélectives. Un excellent dossier universitaire est requis (mention AB, au strict minimum), des stages divers et variés, etc.

Il faut évidemment privilégier les matières de droit civil (personne, droit patrimonial, contrats, sûretés, biens, etc.) et quelques matières de droit des sociétés (société, fiscalité, ...).

Les deux années de stage post-formation sont à temps plein (vous dépasserez largement les 35h, environ du 9h-19h du lundi au vendredi).

Il existe une convention collective pour le notariat, les stages sont rémunérés en moyenne 1500 euros sur les deux années (au titre de notaire-stagiaire, évidemment).

Un jeune notaire-salarié gagne environ 2500 euros/mois.

Les notaires associés gagnent très bien leur vie, mais il faut de l'expérience (environ 7 à 10 ans), un apport personnel important (je dirai, au minimum, 200 000 euros) et surtout l'opportunité de s'associer. Beaucoup de notaires salariés n'auront jamais cette opportunité.

Il existe des systèmes de financement pour les associations, mais il me semble inutile de développer cela car vous êtes très, très loin de cet horizon. Peut-être en reparlerons-nous

dans une petit quinzaine d'années.

Si vous échouez dans votre parcours, il existe d'autres débouchés que vous aurez l'occasion de découvrir durant vos quatre premières années de droit.

Par **Ethan57**, le **14/09/2013** à **02:33**

D'origine modeste mais tu vis dans une maison d'une valeur de 600K euros lol.

C'est délirant.

Pour info, les gens modestes sont bien souvent en location. Certains deviennent propriétaires d'un pavillon via un emprunt sur 20 ou 30 ans. Les revenus de la populace oscillent du smic à 2000 euros (voir un peu plus).

Avec des revenus par personne supérieurs à 2000 euros (ménage > 4000€), propriétaire d'une maison ou appart à 250/300K ... on se situe déjà au dessus de la populace. On fait parti de la classe moyenne !